

Programme de bonne nutrition des élèves de Toronto

Demande de subvention municipale et provinciale complète (2020-2021)

Les demandes peuvent être présentées en personne ou envoyées par la poste, par courriel ou par télécopieur.

Date d'échéance

La limite de la demande de fonds pour septembre 2020 est le **vendredi 14 février 2020**

Courriel ou télécopieur

Courriel : snp@toronto.ca
Télec. : 416-696-4301
www.toronto.ca/health/nutrition

Adresse postale

Programme de bonne nutrition des élèves
Bureau de la santé publique de Toronto
5100, rue Yonge, 2^e étage
Toronto (Ontario) M2N 5V7

Qui devrait remplir la demande de subvention complète (2020-2021)?

Le financement est accordé en priorité aux programmes de bonne nutrition des élèves qui ont reçu une subvention municipale et/ou provinciale au cours des trois dernières années et qui continuent de respecter les critères d'admissibilité.

Utilisez cette demande de subvention complète si votre programme de bonne nutrition des élèves a été financé par la Ville de Toronto ou la province de l'Ontario au cours des trois dernières années et si :

- a. vous souhaitez remplacer l'un de vos programmes actuellement financés par un autre programme (p. ex., remplacer la collation d'après-midi par le repas du matin)
OU
- b. vous avez plusieurs programmes actuellement financés et vous souhaitez en remplacer un et conserver le ou les autres (p. ex., remplacer la collation d'après-midi par la collation d'avant-midi tout en conservant le programme du déjeuner sous sa forme actuelle)
OU
- c. votre programme de bonne nutrition des élèves n'est pas en vigueur pendant l'année scolaire 2019-2020
OU
- d. vous êtes une école indépendante qui reçoit un financement municipal pour la première fois en 2019-2020.

Les demandes concernant un nouveau programme ou un changement de programme pour le dîner, la collation d'après-midi ou le souper seront refusées.

Toutes les subventions pour les programmes de bonne nutrition des élèves sont :

- assujetties au respect des critères de financement (vous trouverez de plus amples renseignements sur le [site Web de la Ville de Toronto](#), en anglais)
- déterminées par le financement fourni par la Ville de Toronto et la province de l'Ontario.

Le fait de ne pas soumettre le bon formulaire de demande à la date d'échéance peut entraîner un retard ou l'arrêt du financement du programme de bonne nutrition des élèves 2020-2021.

Avant de remplir cette demande à l'écran, téléchargez-la et **enregistrez-la** sur l'ordinateur. Si la demande n'est pas d'abord enregistrée sur l'ordinateur, les renseignements saisis ne seront pas enregistrés.

Programme de bonne nutrition des élèves de Toronto

Demande de subvention municipale et provinciale complète (2020-2021)

Section 1. Renseignement sur le demandeur

1.1 École/organisme communautaire

Nom de l'école/organisme communautaire _____

Adresse _____ Code postal _____

Nom et poste de l'autorité de l'emplacement* _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

*L'autorité de l'emplacement est la personne responsable de l'école (p. ex., directeur d'école) ou de l'organisme (p. ex., directeur général) détenant le pouvoir de signature légal. Elle est chargée d'administrer les fonds de la subvention du programme de bonne nutrition des élèves.

1.2 Type de demandeur (une seule réponse) :

TDSB TCDSB Organisme communautaire CSCMA CSV École indépendante

1.3 À remplir si l'emplacement du programme de bonne nutrition des élèves est différent de l'adresse de la section 1.1 :

Nom de l'école/organisme communautaire : _____ N° téléphone _____

Adresse _____ Code postal _____

Section 2. Renseignements sur le programme

2.1. Coordonnateur du programme

Nom du coordonnateur du programme : _____

Courriel professionnel : _____ Tél. bureau : _____

2.2. Responsabilité comptable et financière

Les programmes de bonne nutrition doivent avoir un **compte bancaire distinct** avec au moins trois signataires autorisés aux fins de responsabilité comptable et de vérification. **L'un ces signataires doit être l'autorité de l'emplacement.** Si vous avez plusieurs programmes, il est inutile d'ouvrir un compte bancaire pour chacun d'entre eux.

Signataire autorisé 1 : Nom _____

Signataire autorisé 2 : Nom _____

Signataire autorisé 3 : Nom _____

2.3. Qui préparera vos rapports financiers mensuels?

Nom _____

Courriel professionnel _____ Tél. bureau _____ poste _____

2.4. Comité local du programme

Le comité local du programme prend des décisions concernant votre programme. Sa composition est représentative de celle de votre école ou de votre communauté. Dans certains cas, le conseil scolaire joue le rôle de comité local du programme. Afin de satisfaire aux critères de financement, les membres du comité doivent se réunir au moins deux fois par an pour discuter du programme de bonne nutrition.

Votre établissement a-t-il un comité local du programme? Oui Non Je ne sais pas

2.5. Classes JK-8 : Coût estimé des aliments pour les participants

Type de programme	Déjeuner	Repas du matin	Collation d'avant-midi	Collation d'après-midi ¹	Dîner/souper ¹
Nombre minimum de groupes alimentaires	3	3	2	2	3
Heure du service	avant le début de la journée d'école	le matin après le début de la journée d'école	le matin après le début de la journée d'école	dans l'après-midi	dans l'après-midi ou le soir
Nombre de jours de fonctionnement par semaine ²					
Date de début prévue					
A. Nombre de participants					
B. Coût estimé des aliments par participant					
C. Nombre de jours de fonctionnement par an ³					
D. Total (A x B x C) Coût estimé des aliments pour les participants					

2.6. Classes 9 à 12 : Coût estimé des aliments pour les participants

Type de programme	Déjeuner	Repas du matin	Collation d'avant-midi	Collation d'après-midi ¹	Dîner/souper ¹
Nombre minimum de groupes alimentaires	3	3	2	2	3
Heure du service	avant le début de la journée d'école	le matin après le début de la journée d'école	le matin après le début de la journée d'école	dans l'après-midi	dans l'après-midi ou le soir
Nombre de jours de fonctionnement par semaine ²					
Date de début prévue					
E. Nombre de participants					
F. Coût estimé des aliments par participant					
G. Nombre de jours de fonctionnement par an ³					
H. Total (E x F x G) Coût estimé des aliments pour les participants					

¹ Les nouvelles demandes pour le dîner, la collation d'après-midi ou le souper ne sont pas acceptées.

² Les programmes de déjeuner et de repas du matin qui font l'objet d'un financement provincial bonifié sont encouragés à fonctionner 5 jours par semaine. Les autres programmes doivent fonctionner au minimum 2 jours par semaine.

³ Exemples de nombres de jours de fonctionnement : 5 jours par semaine (188); 4 jours par semaine (160); 3 jours par semaine (120); 2 jours par semaine (80).

Section 3. Maintien de votre programme

3.1 Produit <u>estimé</u> du ou des programmes par an ¹ :		3.2 Coûts <u>estimés</u> du ou des programmes par an ² :	
Subventions gouvernementales pour le programme de bonne nutrition des élèves		\$ Aliments (ajouter les estimations des lignes D ou H, p. 3)	\$
Contributions des parents/élèves		\$ Fournitures (p. ex., cuillères, liquide à vaisselle, articles jetables)	\$
Collectes de fonds, campagnes, événements (c.-à-d. communauté)		\$ Allocations (p. ex., bénévoles)	\$
Financement d'entreprise et autres subventions		\$ Divers	\$
Produit total <u>estimé</u> pour le ou les programmes		\$ Coûts <u>estimés</u> du ou des programmes	\$

¹ Produit estimé pour le ou les programmes par an :

- Les **subventions** de la Ville de Toronto et de la province de l'Ontario passent par la Toronto Foundation for Student Success ou l'Angel Foundation for Learning. Elles ne peuvent couvrir qu'une petite partie des coûts du programme.
- Les **fonds municipaux** ne doivent servir qu'à acheter des aliments nutritifs.
- Les **fonds provinciaux** ne doivent servir qu'à acheter des aliments nutritifs et des articles consommables (p. ex., serviettes de table, gobelets de papier, savon, etc.).
- **Dons et collectes de fonds** : Il vous faudra d'autres sources de financements pour maintenir votre programme. Les contributions doivent absolument venir de votre communauté, des contributions des élèves et des parents et de collectes de fonds locales.

² Coûts estimés pour le ou les programmes par an :

- Il s'agit d'estimations seulement. On ne s'attend pas à ce que les programmes dépensent exactement ces montants.
- Il est recommandé de ne pas dépasser 30 % du total des coûts du programme pour les fournitures, les allocations et les dépenses diverses.
- Si vous avez plusieurs programmes de bonne nutrition des élèves, les dépenses (autres que pour des aliments) peuvent être réparties entre eux.

Section 4. Nutrition

Personne-ressource pour le menu : _____ Nom de l'école/établissement : _____

Remplir un menu d'une semaine **pour chaque** programme de bonne nutrition des élèves pour lequel vous faites une demande.

- Vous pouvez télécharger des modèles supplémentaires et la Norme de nutrition du Programme de bonne nutrition des élèves sur le site Web du Bureau de santé publique de Toronto (www.toronto.ca/health/nutrition, en anglais). Les menus du programme doivent respecter la Norme de nutrition du Programme de bonne nutrition des élèves.

Type de programme (une seule réponse) : Déjeuner Repas du matin Collation d'avant-midi Dîner Collation d'après-midi Souper

Repas (déjeuner, repas du matin [collation avec 3 groupes alimentaires], dîner/souper)

Au moins 3 portions :

- 1 portion du groupe **Fruits et légumes** et
- 1 portion du groupe **Laits et substituts** et
- 1 portion du groupe **Produits céréaliers** et/ou **Viandes et substituts**

Collation (collation d'après-midi ou d'avant midi)

Au moins 2 portions :

- 1 portion du groupe **Fruits et légumes** et
- 1 portion du groupe **Laits et substituts** et/ou **Produits céréaliers** et/ou **Viandes et substituts**

[Formation sur la salubrité des aliments et la nutrition](#) pour les coordonnateurs bénévoles et autres bénévoles du programme de bonne nutrition des élèves : Est-ce qu'au moins une personne de l'établissement a participé à cette formation gratuite au cours des deux dernières

Menu du programme :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion

Section 5. Responsabilités et autorisation de l'autorité de l'emplacement

1. Lire les critères de financement des programmes de bonne nutrition des élèves et s'efforcer de les respecter (www.toronto.ca/health/nutrition, en anglais).
2. Servir des aliments nutritifs qui respectent la Norme de nutrition du Programme de bonne nutrition des élèves.
3. Pendant le programme, toujours avoir sur les lieux au moins une personne qui a suivi la formation sur la salubrité des aliments et la nutrition du programme de bonne nutrition des élèves au cours des deux dernières années. Encourager tous les coordonnateurs bénévoles et autres bénévoles du programme de bonne nutrition des élèves à participer à cette formation gratuite offerte par le Bureau de santé publique de Toronto.
4. Respecter le [règlement de l'Ontario 493/17, Dépôts d'aliments](#).
5. Offrir un programme non stigmatisant qui est ouvert à tous les élèves, peu importe leur capacité à y contribuer financièrement.
6. Garder confidentielles les contributions financières des participants.
7. Bien accueillir la visite des professionnels suivants au programme : inspecteur du Bureau de la santé publique, diététiste de la santé publique, animateur en développement communautaire, représentants de l'Angel Foundation for Learning et/ou de la Toronto Foundation for Student Success, représentant du conseil scolaire (pour les programmes situés dans les écoles) ou personnel de Nutrition des élèves de l'Ontario-Toronto.
8. Servir des aliments qui reflètent les différentes confessions et cultures des élèves (p. ex., inclure des mets de diverses cultures).
9. Encourager les membres du comité local du programme à se réunir au moins deux fois par an pour discuter du programme de bonne nutrition.
10. Produire des rapports financiers et d'activités tous les mois.
11. Contracter une assurance de responsabilité civile pour votre programme (s'il doit se dérouler dans un emplacement autre qu'une école ou un lieu de culte).
12. Confirmer que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques et exacts.
13. Accepter de partager les renseignements de la demande avec des représentants de Nutrition des élèves de l'Ontario-Toronto, y compris des conseils scolaires, la Toronto Foundation for Student Success ou l'Angel Foundation for Learning, le Bureau de santé publique et des partenaires communautaires.

L'autorité de l'emplacement est la personne responsable de l'école (p. ex., directeur d'école) ou de l'organisme (p. ex., directeur général) détenant le pouvoir de signature légal. Elle est chargée d'administrer les fonds de la subvention du programme de bonne nutrition des élèves.

Remplir les pages 1 à 5

Conserver une copie de cette demande dans les dossiers du programme.

Nom de l'autorité de l'emplacement Nom : _____

Titre de poste (p. ex., directeur d'école) : _____

Signature de l'autorité de l'emplacement : _____ Date : _____